

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe

Mme. Monique BOESCH

MM. Roger BILLER, Dominique BUCHER, Laurent COTTENCEAU, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Jean Hugues PEYRE, Alexandre ROSE, Sébastien SCHMITT, Steven SCHOENBECK, Luc THOMASSEY

Procurations :

- Madame Blanche SALING à Monsieur Pascal HERTZOG
- Monsieur Jonathan SQUILLACI à Madame Arlette BRADAT

Secrétaire de séance : Mme. Sabine BILDSTEIN

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sabine BILDSTEIN.

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 ;
- 2°) Maintien des déchetteries de DESSENHEIM et HEITEREN ;
- 3°) Décision modificative ;
- 4°) Désignation d'un référent « vélo » ;
- 5°) Validation du périmètre délimité des abords ;
- 6°) Divers.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Maintien des déchetteries de DESSENHEIM et HEITEREN

Lors de la conférence des maires du 1^{er} décembre 2021, les différents scénarios de possibilités de fermeture ou maintien des déchèteries existantes ont été exposés. Ils découlent des réunions précédentes de la commission des déchets ou du bureau et sont les suivantes :

Scénario 2 bis : 2 déchèteries Biesheim Blodelsheim 2 points verts Dessenheim Heiteren

**Scénario 2 ter : 2 déchèteries Biesheim Blodelsheim 4 points verts Dessenheim Heiteren
Kunheim Appenwihr**

**Scénario 3 bis : 3 déchèteries Biesheim Blodelsheim Dessenheim 2 points verts Heiteren
Kunheim**

SCENARIO 2 bis

Amortissements déchèteries : 265 546 € Amortissements points verts : 11 089 € Frais de personnel : 265 980 € Frais de fonctionnement : 28 320 €
570 935 € HT par an

SCENARIO 2 ter

Amortissements déchèteries : 265 546 € Amortissements points verts : 18 350 € Frais de personnel : 300 300 € Frais de fonctionnement : 33 160 €
617 356 € HT par an

SCENARIO 3 bis

Amortissements déchèteries : 365 546 € Amortissements points verts : 7 281 € Frais de personnel : 320 320 € Frais de fonctionnement : 38 860 €
732 007 € HT par an

Cette analyse est le résultat d'une étude menée par le bureau INDIGO pour rationaliser et optimiser le service de collecte et de valorisation des déchets. Les horaires d'ouverture et de modalités de gestion seront adaptés à la solution retenue.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, Déclare qu'il souhaite que le scénario 3 bis soit mis en œuvre afin de garder un service de qualité et de proximité pour les habitants, même si le coût de l'amortissement est plus important que dans les solutions 2bis et 2ter et affirme être formellement opposé à la fermeture de la déchetterie de Dessenheim.

Point 3 – Décision modificative

Afin d'amortir la subvention que nous aviez perçu au titre de l'établissement du PLU il y a lieu de réaliser l'ouverture des crédits suivante :

Dépenses article 139151-040 : 1 240 €
Recettes article 777-042 : 1 240 €

Dépenses 023 : 1 240 € Recette 021 : 1 240 €

Afin d'abonder le chapitre 65, il y a lieu de faire les transferts de crédits suivants :
dépenses article 6413 : - 2 600 euros
dépenses article 6553 : + 2 600 euros

Le conseil municipal accepte l'ouverture de ces crédits.

Point 4 – Désignation d'un référent « vélo »

En prenant la compétence cyclable par la modification de ses statuts au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a engagé un programme d'aménagements cyclables permettant d'étoffer le maillage existant à travers la réalisation d'un axe touristique « Colmar/Allemagne » et la création d'un axe à vocation plus économique « Volgelsheim-Baltzenheim ».

Afin d'encourager la mobilité douce par l'utilisation de nos pistes et itinéraires cyclables, il est primordial d'en assurer la sécurité et l'entretien.

Pour cela, rien de plus efficace qu'un réseau de « veilleurs de pistes » locaux qui les utilisent régulièrement et qui pourraient remonter les informations au service tourisme de la communauté de communes.

Aussi, Madame le Maire demande aux conseillers de désigner un référent et qui se porterait candidat.

Madame BRADAT indique que le référent pourrait s'occuper des panneaux d'information sur les pistes cyclables. Madame BOESCH indique que le référent ne s'occuperait que des pistes cyclables de Weckolsheim.

Monsieur SCHMITT Sébastien se porte candidat.

Point 5 – Validation du périmètre délimité des abords

Dans le cadre de la procédure de classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR) du site de Neuf-Brisach, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a engagé des études complémentaires visant à accompagner ce classement par la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) ; actuellement les Monuments Historiques (MH) de Neuf-Brisach génèrent un périmètre de 500 m dans lequel les demandes de constructions sont soumises à un avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) afin de garantir la préservation de ce patrimoine. Dans le cadre de ces études, ce périmètre de 500 m sera remplacé par un périmètre PDA. Les demandes de constructions dans ce périmètre seront alors soumises à un avis conforme de l'ABF.

L'extrait des études proposant un premier périmètre PDA et ses justifications au niveau de la Commune de Weckolsheim est présenté aux conseillers.

Sur Weckolsheim, le périmètre PDA correspond globalement au périmètre MH et couvre principalement des parcelles non constructibles classées en zone A ou N dans le PLUi (le passage de périmètre MH à PDA ne change donc quasiment rien).

Après avoir pris connaissance du document fourni par la Communauté de Communes, les conseillers font part de leurs remarques sur ce périmètre au niveau de la Commune de Weckolsheim.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le périmètre PDA.

Point 6 – Divers

6.1-Stationnement interdit et gênant

Les photos relatives au stationnement de véhicules non autorisés sur le chemin rural situé entre la berge du canal et le lotissement du faubourg du canal ont été transmises à la Brigade verte afin qu'elle verbalise les véhicules concernés

6.2-Circulation rue du Pigeonnier

Suite aux problèmes évoqués par les habitants de la rue du Pigeonnier, un flyer rédigé par Madame le Maire leur a été distribué dans l'optique de les sensibiliser aux dangers d'une circulation routière excessive. Des contrôles de vitesse seront réalisés par la gendarmerie et la Brigade verte. Monsieur Alexandre ROSE précise que la Brigade Verte est déjà passée et qu'apparemment les désordres se seraient atténués.

6.3 – Passerelle canal Vauban

Les nouveaux appuis ainsi que l'enlèvement de la passerelle existante ont été exécutés par l'entreprise RICHERT. Dès que les éléments posés seront suffisamment secs, l'entreprise LIDY posera la nouvelle passerelle. En accord avec le Maire de Dessenheim, une petite inauguration sera entreprise afin d'acter cette collaboration entre les trois collectivités (la CEA, les communes de Dessenheim et Weckolsheim).

Madame le Maire prévient la mairie de Dessenheim dès qu'elle connaîtra la date d'intervention de l'entreprise LIDY pour la pose de la passerelle.

6.4 -Clôture de la gravière

Un des poteaux de fermeture de la gravière a été endommagé et l'entreprise ACS TECHNICS a gracieusement et à notre demande, mis en place des blocs béton avec des crochets pour tenir la chaîne.

Monsieur Dominique BUCHER précise que le poteau susvisé était très endommagé (pourri).

6.5 – Cadeaux pour les seniors

Madame le Maire donne la parole à Madame Monique BOESCH. Les coffrets ont été commandés avec une distinction faite pour les couples et pour les personnes seules, comme proposé lors du dernier conseil municipal. Les couples sont au nombre de 47 et les personnes seules 44. Ces coffrets seront récupérés le 15 décembre, puis Monique Boesch et Véronique Schubnel vont s'occuper de mettre les étiquettes et le petit mot d'accompagnement. Ensuite, ces cadeaux seront distribués comme l'an passé par les conseillers. Monique BOESCH prendra contact avec chacun par téléphone pour définir la répartition par rue.

6.6 – Evolution du fonctionnement du feu tricolore rue Principale

Madame le Maire donne la parole à Madame Véronique SCHUBNEL. Conformément à la décision prise en CM du 02 septembre 2021, différents travaux de mise en conformité et d'évolution du fonctionnement du feu tricolore ont été commandés à Vialis.

L'entreprise est intervenue en 2 temps pour exécuter les prestations :

- le mercredi 1^{er} décembre 2021 pour la mise en place dans la chaussée de 2 boucles de détection qui activeront la phase piétonne lors d'un arrêt de bus,
- le mardi 7 décembre 2021 pour injecter les différents paramétrages réalisés pour :
 - Augmenter de 5 secondes la durée du vert piéton
 - Adapter les réglages à la zone 30
 - Mettre en conformité le fonctionnement du feu tricolore en modifiant la programmation pour passer du fonctionnement « vert récompense » en micro régulation (*Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière du fonctionnement du carrefour à feux (arrêté du 9 avril 2021)*).

De plus, l'entreprise a procédé au déplacement du radar, qui était en place du côté de l'arrêt de bus, sur l'autre support pour éviter le masque végétal qui perturbait la détection des véhicules.

Madame SCHUBNEL précise que Monsieur HEGY de VIALIS est en attente d'éventuelles remarques ou problèmes signalés par les habitants et y remédiera si besoin.

Monsieur Laurent COTTENCEAU demande s'il ne serait pas possible d'effectuer le ramassage des enfants sur la place du 6 février. Madame SCHUBNEL lui explique que cela est impossible car il n'y a pas d'angle de giration suffisant pour faire un demi-tour sur la place et qu'il n'y a pas de visibilité pour sortir sur la rue Principale, en venant de Neuf-Brisach.

6.7 – Pavage cimetière

Madame le Maire fait circuler un plan concernant le pavage du cimetière élaboré par la Sté. TRADEC. Elle explique aux conseillers que les pavés seront jointifs et qu'il n'y aura donc pas de pousse de mauvaises herbes entre les pavés. Un plan pour les tombes futures de l'extension du cimetière va être établi par la mairie.

6.8 – CityAll

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alexandre ROSE. Ce dernier informe les conseillers que l'application connaît un vif succès auprès des habitants (déjà 142 téléchargements). Il y a eu plusieurs messages de félicitations. L'application est facile à gérer.

Monsieur ROSE purge les articles 1 fois par mois lorsque ces derniers sont obsolètes.

Madame Mireille HEITZ a indiqué à Monsieur ROSE que lorsqu'on met un article dans les favoris, on arrive plus à l'ouvrir. Monsieur ROSE va se rapprocher de la Sté. LUMIPLAN pour régler ce problème.

6.9 Monsieur Steven SCHOENBECK demande si, suite à l'allocution du Premier Ministre, des nouvelles mesures étaient prises quant à la location du club-house. Madame le Maire lui répond qu'un protocole a déjà été mis en place pour les locations et que pour l'instant il ne changerait pas, car il n'y a pas eu de nouvelle déclaration concernant les salles (jauges ...). Il revient aux locataires de veiller à ce que les personnes invitées aient le pass sanitaire.

La séance est levée à 21 h 35.

Weckolsheim, le 07 décembre 2021

Le Maire,
Arlette BRADAT

